

CONSEIL REGIONAL
PROVENCE-COTE D'AZUR

SEANCE D'INSTALLATION

du mardi 8 janvier 1974

à 10 heures.

- : - : - : - : -

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE ET LE
MARDI HUIT JANVIER A DIX HEURES, LE CONSEIL REGIONAL
"PROVENCE-COTE D'AZUR" S'EST REUNI POUR SA SEANCE
D'INSTALLATION AU PALAIS DES CONGRES A MARSEILLE.

Présidence de M. Virgile BAREL, doyen d'âge.

ALLOCUTION de M. le PREFET de REGION

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Régional,

Au moment où s'installe le Conseil de Provence-Côte d'Azur, qu'il me soit permis de saluer l'ensemble des élus ici présents et de les assurer de ma volonté de coopérer avec eux au développement, à la prospérité de cette belle région que, les uns et les autres, nous avons en charge.

Alors que je me joins à vous, alors que nous commençons à faire route ensemble, rien ne m'est plus précieux que le concours de votre expérience, le concours de votre connaissance approfondie des hommes et des problèmes, le concours, décisif celui-là, de votre compréhension, de votre confiance. Tous ensemble -si vous le voulez bien- nous ferons de notre mieux pour que les nouvelles institutions connaissent une pleine réussite.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, deux dates marquent pratiquement l'histoire moderne des assemblées régionales. En 1964 apparaît la commission de développement économique régional, cette CODER si souvent critiquée du fait de sa composition hétérogène, du fait aussi de ses pouvoirs jugés insuffisants, mais dont je tiens cependant à souligner le rôle utile, le rôle bénéfique, en rendant à celles et à ceux qui la composaient l'hommage public que méritent leur compétence.

comme leur sens de l'intérêt général.

En 1972 naissent le Conseil régional et le Comité économique et social. Sans doute pourrait-on discuter longuement la nouvelle réforme. Certains en effet la considèrent comme aventureuse, dangereuse, génératrice d'une dislocation de l'Etat. D'autres au contraire l'estiment trop limitée, trop prudente, incapable de faire accéder la Région à une réelle majorité. Soyons pragmatiques. L'instrument est là, créé démocratiquement par la loi républicaine. Servons-nous en.

Quatre axes essentiels se dégagent.

Le premier consiste dans le fait capital que la Région est désormais pourvue d'une personnalité juridique propre. Elle est un établissement public avec des attributions, des moyens, un visage, des contours définis. Elle n'est pas une collectivité publique, ce qui signifie qu'elle n'est pas, à l'inverse du département et de la commune, dotée d'une compétence générale et ne peut donc, en aucune façon, ni en aucun domaine, mettre en cause leur intégrité, leur responsabilité.

Le deuxième axe vise l'intervention expresse du Conseil dans le développement et l'aménagement, sur le plan économique et social, de la Région. En premier lieu, il participe à l'élaboration du Plan, aux réflexions, aux études, aux orientations, aux options. En second lieu, il donne son avis sur les conditions d'utilisation des crédits d'Etat

destinés aux investissements d'intérêt régional ou départemental. Enfin, il présente ses observations sur le rapport annuel d'exécution du Plan.

Le troisième axe vise l'examen et le vote du budget régional grâce auquel le Conseil, exerçant un véritable pouvoir de décision, a la faculté et d'utiliser les ressources qui lui sont dévolues et d'entreprendre des équipements collectifs présentant un intérêt régional direct.

Le quatrième axe, enfin, ouvre à la Région la possibilité de conclure avec d'autres régions des accords tendant soit à la réalisation d'équipements d'intérêt commun, soit à la création d'institutions d'utilité commune.

Tels sont, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les points d'orgue de la réforme. Vous le savez, dans le succès ou dans l'échec d'une oeuvre humaine, il n'est pas de mystère : tout dépend en définitive, d'une part de l'acharnement, d'autre part de l'entente, précisément, des hommes à qui elle est confiée. C'est l'évidence pour le Conseil régional, pour le Comité économique et social et pour l'administration qui constituent cet ensemble de l'établissement public.

Je sais le dynamisme qui vous anime. Je suis sûr aussi qu'il n'est pas de difficulté, qu'il n'est pas d'obstacle qui ne puisse être surmonté dans une ambiance d'estime réciproque entre hommes résolus à écarter les querelles, les rivalités médiocres, entre hommes uniquement

déterminés par le seul souci du bien public.

Dans ce monde qui est le nôtre, menacé ici par la guerre, là par le désordre, ailleurs par la famine, montrons à force d'intelligence, de courage, de lucidité, que nous, nous sommes pour la construction positive, pour la promotion, pour le progrès.

(Applaudissements unanimes.)

ALLOCUTION de M. le PRESIDENT D'AGE

Monsieur le Préfet de Région,

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues,

Les ans en sont la cause : me voici votre Président pour quelques instants. Vous me pardonnerez de dire quelques mots à l'ouverture, je ne dirai pas seulement de cette séance ou de cette session, mais également du Conseil régional.

Nous inaugurons la région Provence-Côte d'Azur. Les exigences de notre temps, le grand nombre et l'étendue des problèmes qui sont posés aux populations et à leurs élus sont tels que, pour leur solution, une organisation régionale démocratique est apparue comme indispensable.

La Région telle qu'elle s'installe satisfait-elle à ce besoin ? Le républicain chevronné qui est votre Président éphémère répond par la négative. La conception qui a prévalu dans la création de la Région n'est pas démocratique, parce que non populaire. Le Conseil régional devrait être élu au suffrage universel direct à la proportionnelle. Il devrait désigner lui-même un exécutif, président et bureau, qui appliquerait les décisions de l'Assemblée régionale, un délégué y représentant l'autorité gouvernementale pour la coordination des intérêts régionaux et nationaux, assurant la liaison organique Paris-Marseille. Telle qu'elle est, la Région ne pourra pas permettre aux citoyens français de participer

par l'intermédiaire de leurs représentants aux décisions dont dépendent cependant leurs conditions d'existence.

Non, nous n'abordons pas l'ère de la décentralisation. Il n'y a transfert ni de compétences, ni des ressources correspondantes de l'Etat à la nouvelle division territoriale. Il n'y a que déconcentration, c'est-à-dire exécution des décisions du pouvoir central par le préfet de région désigné par le gouvernement.

Une vraie décentralisation réaliserait le transfert réel de ressources financières importantes de l'Etat à la Région. Ce n'est pas le cas. Quatre milliards d'anciens francs sont passés du budget de l'Etat -18.000 milliards d'anciens francs- à celui des Régions : la 4.500 ème partie ! Le total des ressources de l'établissement public, la Région, est limité à 25 francs par contribuable. Le total des impôts d'Etat décentralisés représentera moins de 5 % des besoins des Régions. Les 95 % manquants seront des taxes additionnelles aux impôts locaux. Il est superflu de dire qu'elles aggraveront la fiscalité qui pèse sur la nation.

Ce sera la source d'un vif mécontentement du contribuable, mécontentement que l'Etat détournera vers le Conseil régional et les responsables des collectivités locales, départements et communes.

M. le Préfet de région vient de nous dire : "L'instrument est là. Nous devons nous en servir ; servons-nous en." Mais les choses étant

ce qu'elles sont, il nous appartiendra de nous inspirer, dans nos délibérations, de la volonté de servir au mieux la population laborieuse de nos villes et de nos campagnes. Nous défendrons les intérêts des travailleurs, manuels et intellectuels, de notre Région en oeuvrant dans la mesure de nos moyens à sa prospérité, qu'il s'agisse de ses industries, de la production agricole, des transports, du tourisme, du logement, des sports ou des écoles ; qu'il s'agisse de la sauvegarde de la mer Méditerranée qui nous dicte un grand devoir -car, sur 2.338.200 habitants de Provence-Côte d'Azur, il n'y en a que 232.800 qui sont desservis par des stations d'épuration-; qu'il s'agisse de la protection de la forêt de la Provence et de la Côte d'Azur.

Mais, par-dessus tout, nous veillerons à écarter le spectre du chômage, à assurer à tous les salariés la garantie de l'emploi. Au surplus, à l'usage, nous verrons quelles sont les améliorations dans le sens démocratique que nous proposerons dans la composition et le fonctionnement du Conseil régional et, peut-être, de la Région.

En terminant, j'userai du privilège de l'âge, chers Collègues, pour vous souhaiter un 1974 plein d'activité en faveur du mieux vivre des gens de la Provence-Côte d'Azur, dans une France moins inquiète, grâce à son combat pour le progrès, et dans un monde où s'affirmeront les espoirs de sauvegarde de la paix.

(Applaudissements.)

APPEL NOMINAL

M. le PRESIDENT D'AGE.- Je donne la parole à notre secrétaire, M. SIMON-LORIERE, pour procéder à l'appel nominal.

Membres présents : MM. AIMONETTO, AMIC, ANDRIEUX, ARRECKX, AUBERT, AUTRAN, BALESTRA, BAREL, Mme BEGUIN-LE BELLEGOU, MM. BENARD François, BENARD Mario, BERARD, BERNARD-REYMOND, BILLOUX, BOURRET, CARCASSONNE, CERMOLACCE, CICCOLINI, CONTE, CORNILLAC, CORNUT-GENTILLE, COURTE-FONT-MICHEL, DAVID, DEFFERRE, DELANNOY, DELORME, DEVOS, DIDIER, DION, DOMEIZEL, DUFFAUD, EMERIC, FABRE, FRANCOU, GARCIN Edmond, GARCIN Jean, GAUDIN, GAYRARD, GEOFFROY, GINOUX, GIVAUDAN, GRANGIER, GUERINI, HERRERA, JAVELLY, LAZZARINO, LEENHARDT, LESBROS, LETH, LOMBARD, LOO, MARGAILLAN, MARIN, MASSE, MASSOT, MAX, MERLI, PALMERO, PAOLI, PAPET, PAURIOL, PEZET, PHILIBERT, PIJUAN, PORELLI, POSADO, PUJOL, Mlle RAPUZZI, MM. REBOULRIEUBON, ROBINI, SAINT-MICHEL, SAMAT, SIMON-LORIERE, SOLDANI, VIAL, VILLENEUVE, WEYGAND et ZATTARA.

Membre absent mais représenté : M. GIOVANINI.

Membres absents non représentés : MM. ICART, MEDECIN, RAYBAUD et SAUVAIGO.

ELECTION du PRESIDENT du CONSEIL REGIONAL

M. le PRESIDENT D'AGE.- Mes chers Collègues, nous allons procéder à l'élection du président du Conseil régional. Y a-t-il des candidatures ?

M. LOO.- Au nom des socialistes, des groupes radicaux de gauche et divers gauche, nous proposons la candidature de M. Gaston DEFFERRE.

M. le PRESIDENT D'AGE.- Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. FRANCOU.- En l'absence d'une représentation proportionnelle qui aurait pu être, sinon imposée par la loi, tout au moins concertée par l'assemblée régionale, nous ne pouvons nous rallier à la candidature de M. DEFFERRE car elle apparaît, non comme la candidature d'une ville, la ville de Marseille, auquel cas nous aurions pu facilement nous y rallier, mais en réalité comme une candidature politique celle d'un leader de l'union de la gauche.

Comme nous ne voulons pas voter pour une candidature politique, nous présenterons au nom du groupe centriste la candidature du premier adjoint au maire de Salon, celle du Docteur BOURRET.

M. le PRESIDENT D'AGE.- Nous sommes donc en présence de deux candidatures.

M. ARRECKX.- Je demande la parole.

M. le PRESIDENT D'AGE.- La parole est à M. ARRECKX.

M. ARRECKX.- Monsieur le Président, monsieur le Préfet, mes chers Collègues, je suis ici en tant que représentant de la ville de Toulon, avec mon Collègue M. Henri FABRE. Nous avons décidé d'accorder nos suffrages à M. Gaston DEFFERRE. En cela, nous nous dissocions de la position prise tout à l'heure par notre Collègue, le maire de Salon.

Les raisons en sont les suivantes. Il nous est demandé aujourd'hui de nommer un président. Nous voterons pour M. Gaston DEFFERRE non pas tellement en raison de sa position dans l'union de la gauche qui est bien connue, mais par le fait que M. DEFFERRE est député-maire de la ville la plus importante, de la capitale régionale de notre Région qui a le malheureux privilège de voir tous ses membres faire scission progressivement l'un après l'autre.

Nous voterons pour M. Gaston DEFFERRE parce que nous pensons que l'homme a véritablement la stature du nouveau président qu'il nous faut, dans une conjoncture qui n'est pas tellement favorable. M. DEFFERRE est un homme d'autorité qui sait faire respecter les élus par l'autorité de tutelle. Par ailleurs, M. DEFFERRE nous permet d'avoir la garantie d'une véritable indépendance vis-à-vis des départements qui font partie de la Région. J'ai eu l'honneur de participer avec lui à la

société du canal de Provence et à diverses organisations européennes. J'ai pu apprécier son esprit de décision. C'est donc pour l'homme que nous voterons.

Quant aux critères de détermination des postes qui seront attribués aux vice-présidents, aux secrétaires et à la commission des finances, nous verrons quels sont les critères choisis par la majorité de cette assemblée et nous nous déterminerons en conséquence.

(Applaudissements sur quelques sièges.)

M. le PRESIDENT D'AGE.- Nous allons maintenant procéder au vote. Allons-nous accepter l'élection à 3 tours, les 2 premiers exigeant la majorité absolue, la majorité simple suffisant pour le troisième ?

Plusieurs Voix.- C'est la loi !

M. le PRESIDENT D'AGE.- Nous allons donc procéder conformément à la loi et par bulletins secrets.

(Il est procédé au vote ; les urnes circulent.)

RESULTAT DU SCRUTIN

M. le PRESIDENT D'AGE.- Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection du président du Conseil régional :

nombre de votants : 81

majorité absolue : 41

Ont obtenu : M. Gaston DEFFERRE : 64 voix

M. le Docteur BOURRET : 13 "

Bulletins blancs : 4

M. Gaston DEFFERRE ayant obtenu la majorité des suffrages, je le déclare élu président du Conseil régional.

(Longs et vifs applaudissements.)

(M. Gaston DEFFERRE prend place au fauteuil de la présidence.)

Présidence de M. Gaston DEFFERRE, président.

M. le PRESIDENT.- Je vous remercie, mes chers Collègues, du vote que vous venez d'émettre. Si vous le permettez, je prononcerai l'allocution d'usage après l'élection de l'ensemble du bureau.

Je voudrais vous proposer tout de suite une suspension de séance pour permettre aux groupes politiques de notre assemblée de se constituer, de façon à délibérer dans les meilleures conditions de méthode et d'ordre convenables. Les groupes politiques constitués, nous pourrions alors étudier la façon dont sera composé le bureau du Conseil régional.

Avant de suspendre, me tournant vers mon vieil ami, M. BAREL, que je connais depuis fort longtemps, je voudrais le remercier et le féliciter pour la façon dont il a présidé les travaux de notre assemblée en tant que doyen d'âge. Etre doyen d'âge, ce n'est pas toujours une tâche facile. Il a exercé cette fonction avec la verdeur et la gentillesse que nous lui connaissons ; je tenais tout de suite à l'en remercier.

(Applaudissements)

Etant donné l'heure, je propose de ne reprendre les travaux qu'après le déjeuner. Nous avons l'expérience de l'Assemblée nationale : prévoir une suspension de séance et ne pas reprendre à l'heure prévue, ce n'est pas une bonne méthode. Je propose donc de reprendre nos travaux vers 14 h.30 ou 15 heures...

Plusieurs voix.- A 15 heures.

M. le PRESIDENT.- ... et le déjeuner sera englobé dans la suspension. Comme les suspensions durent toujours plus que prévu -je le sais par expérience- et qu'il n'est pas convenable, me semble-t-il, de faire attendre les collègues, il vaut mieux reporter la suite des débats après le déjeuner sans essayer de les reprendre à 13 heures, car il faut bien envisager une suspension d'au moins deux heures. J'aimerais que nous donnions ici, dans cette Région, l'exemple de la méthode, car nous n'avons que trop l'habitude ailleurs de siéger dans des conditions parfois assez aberrantes. Nous reprendrons donc nos travaux à 15 heures.

Enfin, des dispositions matérielles ont été prises par M. le directeur de la Foire pour que chacune des formations dispose d'un bureau pour se réunir.

(M. le Président indique à MM. les Conseillers les salles dans lesquelles les groupes vont pouvoir se réunir.)

M. le PRESIDENT.- Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est suspendue ; elle sera reprise à 15 heures.

(La séance, suspendue à 11 heures 10 minutes, est reprise à
15 heures.)

M. le PRESIDENT.- La séance est reprise.

M. FABRE.- Je demande la parole.

M. le PRESIDENT.- La parole est à M. FABRE.

M. FABRE.- Monsieur le Président, vous avez indiqué ce matin, et à juste titre, que vous entendiez que les travaux de cette assemblée soient menés avec rectitude. La séance devant reprendre à 15 heures, pour respecter cette rectitude, nous n'avons pas pris de dessert (sourires) pour être présents à la reprise de séance. Je pense que, le dessert oublié, il serait tout ~~de~~ même bon, pour respecter la rectitude et le fond, d'avoir une nouvelle suspension de séance d'une heure.

M. le PRESIDENT.- Je crains qu'une suspension d'une heure ne soit pas suffisante. Il est maintenant 15 h. 10 ; je vous propose de

reprendre la séance à 16 h.45.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 15 heures 10 minutes, est reprise à
16 heures 45 minutes.)

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT DEFFERRE

M. Gaston DEFFERRE, Président. - Monsieur le Président d'âge, Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord dire à nouveau à M. Virgile BAREL à quel point je le remercie d'avoir présidé cette séance inaugurale et de l'avoir fait à la fois avec bonne humeur et rapidité, tout en rappelant les principes politiques qui sont les siens quant à la constitution de la Région.

M. Virgile BAREL a été un résistant ; il a été douloureusement atteint dans sa famille par la guerre et la résistance. Il est, de plus le doyen de l'Assemblée nationale. Peu de Régions peuvent, comme nous, avoir en leur sein -je m'excuse du terme- un couple sympathique, composé du doyen et du plus jeune député de l'Assemblée nationale.

Me tournant vers vous, Monsieur le Préfet, je voudrais vous dire que votre présence ici, les propos que vous avez tenus ce matin sont la confirmation de ce que nous savions de vous-même et de votre carrière. C'est la première fois que j'ai l'occasion de m'adresser à vous en public. Vous êtes arrivé à Marseille tout récemment, précédé d'une brillante réputation, et nous avons pu, tout à l'heure, constater qu'elle était tout à fait justifiée.

Je ne voudrais pas avoir l'air d'être un nostalgique de la résistance à l'égard des jeunes. La résistance, ce sont moins des souvenirs -ils sont souvent amers- qu'un état d'esprit, état d'esprit qui nous amène parfois à être un peu intransigeants, mais toujours fidèles à certains principes. Or, Monsieur le Préfet, vous avez été un très jeune et très brillant résistant. Entré dans la carrière préfectorale, votre titre de résistant est un titre de plus devant lequel nous nous inclinons.

Mes chers Collègues, nous voilà élus par ce Conseil régional et dans des conditions d'une parfaite clarté. Je me réjouis qu'il y ait eu un candidat présenté par nos collègues de la majorité gouvernementale et qu'à l'issue d'un vote à bulletin secret le verdict ait été rendu par notre assemblée. Il y a dans cette assemblée -je pense que dans les jours et les semaines qui viennent les décisions que nous serons amenés à prendre le confirmeront- une majorité et une minorité. La contexture politique de notre Région est telle que nous, qui sommes dans la minorité parlementaire, nous sommes ici une très large majorité régionale ; si bien que nos collègues de la majorité parlementaire vont avoir à faire l'apprentissage de la vie dans la minorité. Je dis cela avec le sourire, bien sûr, car je désire être tout à fait courtois. Mais je voudrais ajouter que ce sera pour vous, je pense, une chose très utile. Beaucoup d'entre vous sont entrés dans la vie politique à partir de 1958, d'autres beaucoup plus récemment : vous avez toujours vécu dans la majorité.

Vous ne vous rendez pas très bien compte, peut-être pas du tout, de ce que c'est que de se trouver dans l'opposition. Croyez-moi, ceux d'entre nous qui ont vécu dans l'opposition et qui parfois même ont occupé des postes ministériels ont, naturellement, accepté la loi de la démocratie et se sont trouvés dans l'opposition. Vous nous l'avez fait parfois durement sentir. La manière d'attribuer les postes dans les bureaux des commissions, dans les commissions paritaires -qui jouent un rôle très important lorsqu'un projet de loi est en navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat- les postes de rapporteurs dans les commissions, l'attitude de certains ministres qui, tout récemment encore à l'Assemblée nationale lors de la discussion sur le budget se sont délibérément tournés vers la majorité en tournant le dos à l'opposition, tout cela a été parfois durement ressenti par nous. Nous essaierons, en ce qui nous concerne, tout en exerçant les droits de la majorité, d'être aussi courtois et aussi libéraux qu'il est possible de l'être.

Je voudrais tout de suite aborder le problème de la composition de bureau de cette assemblée. Il y a quelques semaines, à la suite de conversations entre les dirigeants des partis de gauche, j'ai été mandaté par le parti socialiste pour prendre contact avec les dirigeants des partis de la majorité gouvernementale. C'est ainsi que j'ai rencontré MM. LABÉ et SANGUINETTI, D'ORNANO, DURAFOR et CLAUDIUS-PETIT. Je leur ai proposé d'accepter à l'échelon national, pour toutes les Régions du territoire français,

la règle de la proportionnelle pour l'élection des bureaux des assemblées et pour l'élection des bureaux des commissions des assemblées. J'ai eu avec eux des conversations courtoises, mais négatives. A l'exception d'un seul, M. DURAFOUR, tous les autres m'ont répondu qu'ils refusaient d'appliquer la proportionnelle, c'est-à-dire de nous donner des postes dans les bureaux des Régions où nous sommes minoritaires, alors que nous proposons de donner des postes dans les bureaux des Régions où nous sommes majoritaires. Nous sommes sincèrement partisans de la proportionnelle ; c'est inscrit dans le programme commun. Vos amis ont dit que c'était une question de principe, que, pour eux, c'était le scrutin majoritaire et non pas la proportionnelle qui devait être appliqué. J'ai insisté : vainement. Ne vous étonnez donc pas, aujourd'hui, quand il s'agira tout à l'heure de l'élection du bureau de cette assemblée, si nous appliquons le système majoritaire puisque notre démarche auprès de vos dirigeants en vue d'appliquer la proportionnelle a été repoussé.

Je voudrais, d'ailleurs, dire que, si dans une ou deux Régions sans qu'il y ait de véritable proportionnelle, puisque dans tous les cas les communistes ont été écartés, sans qu'il y ait même de véritable proportionnelle à l'égard des socialistes et des radicaux, des socialistes siègent au bureau; dans la plupart des Régions qui ont élu leur bureau au cours de ces derniers jours, les membres de l'opposition parlementaire ont été totalement écartés. C'est le cas,

par exemple, de la Picardie, de l'Alsace, de la Région Champagne-Ardenne et de la Haute-Normandie dont M. D'ORNANO a été élu président.

En ce qui nous concerne, nous constituons ici une majorité politique. Quand on regarde les choses de plus près, on voit qu'il existe aussi dans cette assemblée une majorité et une minorité départementale, et une majorité en quelque sorte politico-départementale. C'est dire qu'il y a dans cette Région plusieurs départements dont la dominante est de gauche, départements qui pourraient s'entendre et menacer ainsi le bon équilibre, l'harmonie qui doit exister à l'intérieur de la Région. Je tiens à dire ici que je ferai tout ce que je pourrai, au poste que vous m'avez confié, pour que l'esprit régionaliste soit respecté, que l'on fasse abstraction de tout esprit de clocher, de tout esprit de domination, à la fois sur le plan départemental au profit d'un département ou d'un autre, ou au profit d'une ville ou d'une autre. Je ferai tout ce que je pourrai pour que, à aucun moment, en aucune façon, les uns ou les autres ne fassent preuve d'un impérialisme quelconque.

Ceci m'amène tout naturellement à parler du problème des Alpes Maritimes. Depuis quelque temps, une certaine agitation a été menée autour de ce problème. Le sentiment que j'ai eu c'est que les promoteurs de cette idée de sécession des Alpes Maritimes qui ne voulaient pas cohabiter avec nous dans la Région Provence-Côte d'Azur, ont cherché à faire autour de cette tentative le plus

de bruit possible. Combien de fois n'ai-je pas reçu des journalistes de la presse écrite, de la presse parlée ou de la presse télévisée venus me dire : "Un tel a dit ceci, un tel a dit cela." Que voulez-vous répondre ? Pour éviter de mettre de l'huile sur le feu et essayer de préserver l'unité de la Région, dans la plupart des cas, je me suis abstenu de répondre et, quand je l'ai fait, c'est avec beaucoup de modération.

Il y a ici des représentants des Alpes Maritimes ; je tiens à les remercier tout particulièrement de leur présence parmi nous.

Vouloir faire éclater la Région pour constituer avec le seul département des Alpes Maritimes ou même, si un autre département s'y prêtait, une Région avec deux départements serait aller à l'encontre de l'esprit régionaliste. L'esprit régionaliste doit permettre de grouper, de rassembler des départements complémentaires, les uns étant plus industriels, les autres plus commerçants, d'autres enfin ayant un caractère plus touristique, mais qui forment un tout et qui doivent s'entendre. S'il n'en était plus ainsi on assisterait à un véritable émiettement, à une véritable atomisation des Régions ; on tomberait dans la départementalisation pure et simple. Il n'y aurait plus de Région, il n'y aurait même plus que des départements et je crains même, si l'on s'engageait dans cette voie, que l'on aille encore beaucoup plus loin et que l'on voie certains départements se couper en deux, peut-être même en trois.

Et alors que nous ne voulons faire preuve d'aucun impérialisme, d'aucun esprit de domination, je me demande si ceux qui veulent s'engager dans cette voie ne chercheraient pas, eux, à faire preuve d'un certain esprit de domination dans les départements où ils se trouvent.

Alors, pourquoi cette méfiance ? Qu'avons-nous fait pour la mériter ? Je voudrais rappeler ici que, lorsque le problème de la création d'une université s'est posé pour les Alpes Maritimes, pour la ville de Nice en particulier, celles-ci ont été consultées et j'ai donné tout de suite un avis favorable, car je trouvais normal qu'une grande ville comme Nice ait son université. D'autre part nous avons à Marseille déjà beaucoup trop d'étudiants et, si vous nous en preniez quelques uns, chers amis des Alpes Maritimes, cela nous soulagerait quelque peu dans la tâche lourde et parfois difficile qui consiste à s'occuper et à loger des étudiants à l'époque où nous sommes.

Je ne crois pas être le seul de cet avis. J'ai eu la curiosité, après avoir écouté M. Paul AUGIER, un niçois bien connu, qui était président de la CODER, de me faire communiquer le texte de sa déclaration à la radio et à la presse. M. AUGIER a dit : " En tant que niçois, je peux dire très franchement et très loyalement que si, il y a 25 ou 30 ans, certaines réticences de Nice vis-à-vis de Marseille étaient peut-être compréhensibles,

actuellement avec d'une part le développement de Nice, avec d'autre part la compréhension qu'ont toujours manifesté depuis 20 ans les marseillais à l'égard des Alpes Maritimes et du Var, on est arrivé à créer véritablement une unité régionale". Et il ajoute : "Ce n'est pas au moment où on va faire l'Europe qu'il faut retourner aux petites féodalités départementales."

Enfin M. AUGIER ajoute : "Notre devoir va être de réaliser l'infrastructure routière qui permettra aux gens de Nice -c'est l'expression qu'il emploie- de Toulon, de Digne, de Gap et du Vaucluse de venir très rapidement au centre de la Région et de pouvoir se déplacer d'un bout à l'autre de notre Région."

Depuis ce matin nous avons connaissance de la lettre adressée par le premier ministre à un certain nombre de parlementaires des Alpes Maritimes. Depuis que cette lettre a été diffusée, nous avons entendu des cris de victoire, des clameurs de satisfaction. Les ayant entendues, j'ai eu la curiosité de lire ce document pour voir si véritablement il justifiait cet enthousiasme.

Je vais, mes chers collègues, car la question est importante pour nous, commenter rapidement devant vous ce texte. Le premier ministre écrit : "A la suite de notre récent entretien, je constate avec vous que le département des Alpes Maritimes doit être considéré effectivement comme un centre particulier d'intérêt,

"alors même qu'il serait" -premier conditionnel. Vous allez voir qu'il y en a une série impressionnante. Je connais bien M. MESSMER pour qui j'ai une profonde estime, qui a eu pendant la guerre une brillante conduite. On lui reproche parfois de se comporter un peu en militaire et les caricaturistes qui ont mauvais esprit le représentent en colonel. Il s'est ici comporté en véritable diplomate et a fait preuve de qualités qu'il n'avait pas laissé apparaître jusqu'à présent.

"... alors même qu'il serait souhaitable de déterminer au sein de la Région Provence-Côte d'Azur les moyens de tenir compte des besoins spécifiques de la situation des Alpes Maritimes, les caractères de votre département vous apparaissent" -il ne dit pas qu'ils lui apparaissent à lui, mais il s'adresse au député des Alpes Maritimes- "susceptibles de conduire à la reconnaissance d'une Région distincte. J'ai été attentif à la valeur de vos arguments" -c'est une formule de politesse-. "La réalisation d'une telle perspective impliquerait" que des départements voisins puissent être associés aux Alpes Maritimes pour constituer une nouvelle entité régionale. Dans le cas où un tel regroupement dont je demande au ministre chargé des réformes administratives d'étudier les variantes et les moyens, ne s'avèrerait pas possible, il faudrait examiner si la nouvelle Région ne pourrait être constituée par le seul département des Alpes Maritimes, sous réserve que l'organisation des institutions régionales soit mieux adaptée à un tel cas". Cette réserve est lourde de conséquences car elle peut être interprétée dans tous les sens. "C'est pourquoi

"une éventuelle évolution dans ce sens" -il ne dit pas une évolution-
 "devrait" en tout état de cause être précédée d'une révision de la
 "loi du 5 juillet 1972 de manière à tenir compte de l'exceptionnelle
 "particularité des Régions composées d'un seul département." Cela
 veut dire qu'il faudrait que le parlement soit saisi d'un projet de loi,
 -nous allons voir dans le dernier paragraphe s'il y a des chances qu'il
 le soit-. "Alors que toutes les Régions sont en place et que déjà dans
 "un certain nombre on a vu se manifester le désir de sécession de
 "quelques départements, il faudrait que ce projet de loi soit adopté par
 "la commission des lois et par les commissions saisies pour avis et que
 "tous ceux qui siègent dans des Régions -tous nos collègues députés
 "et sénateurs qui y siègent- acceptent d'ouvrir la porte et de faire une
 "brèche dans le système, ce qui paraît vraiment très improbable."

Enfin le premier ministre termine en disant : "S'il apparais-
 "sait en définitive que telle est la seule voie" -autre restriction- "de
 "solution au regard du problème posé, le gouvernement pourrait envi-
 "sager de déposer au cours de la prochaine année le projet de loi
 "nécessaire. -"Pourrait envisager"-, même dans ce cas extrême, le
 gouvernement ne s'engage pas à déposer, il dit qu'il pourrait envisager
 et ne prend aucun engagement, de déposer au cours de la prochaine
 année le projet de loi nécessaire. La prochaine année, cela veut dire
 1975. Vous savez comme moi, chers collègues parlementaires, que si
 le projet de loi était déposé et rien n'est moins probable en 1975, ce

sans doute dans la session budgétaire et l'examen serait renvoyé en 1976.

Personnellement, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait de quoi pavoiser. Pour les adversaires de la Région Provence-Côte d'Azur, la réponse qui est faite est une réponse habile, polie, plus que réservée, plus que nuancée, et, sans être prophète, sans prétendre pouvoir prédire l'avenir, j'ai une assez grande expérience de la vie parlementaire et de la vie politique pour vous dire qu'une lettre comme celle-là a vraiment fort peu de chances de déboucher sur un texte de loi qui prévoierait la création d'une Région constituée d'un seul département.

Désirant conclure sur ce point, je me tourne vers nos collègues des Alpes Maritimes qui sont ici, qui vont retourner dans leur département et qui auront peut-être une discussion sur ce sujet dans leur Conseil général, puisque c'est de là qu'est partie la petite guerre de la Région, vers ceux qui sont en rapport avec les conseillers municipaux de Nice, pour leur dire qu'en ce qui nous concerne nous n'avons, je le répète, aucun esprit de domination, aucun goût pour l'impérialisme.

Nous pensons que nos départements Provence, Côte d'Azur forment un tout cohérent et homogène, que la région de Fos avec son industrialisation va amener ici dans les années qui viennent certainement beaucoup de personnes étrangères à notre pays et à notre ville. Ces hommes qui vont venir travailler à Marseille et dans le Golfe de Fos, dans les villes où les retombées industrielles les amèneront, iront tout

naturellement passer leurs loisirs, leurs week-end sur la Côte d'Azur. Grâce à l'activité industrielle des départements dont l'industrie est le plus poussée, nous serons heureux d'amener dans une des plus belles régions de France, une des plus célèbre connue dans tous les pays étrangers, une nouvelle clientèle. Je ne veux pas disserter ici pour savoir où commence et où finit la Côte d'Azur. Je laisse à nos amis du Var et des Alpes Maritimes le soin d'engager cette discussion. Quoiqu'il en soit, il n'est pas douteux que c'est une zone qui attire beaucoup d'étrangers, et nous pouvons contribuer à son développement.

Nous pouvons également apporter d'autres arguments.

L'opération du Golfe de Fos a un caractère national et international ; l'opération "Sophia Antipolis" également. Il est normal que de grandes opérations comme celles-là, dont nous aurons le souci de les voir aboutir, reçoivent, comme c'est le cas pour le Golfe de Fos, des crédits de l'Etat, du gouvernement, c'est-à-dire des crédits de caractère national. Si demain, la Région Provence-Côte d'Azur, en particulier les Alpes Maritimes, voyait se réaliser et se développer cette réalisation "Sophia Antipolis" qui affecte tout particulièrement un secteur dont nous avons tous besoin, celui de la recherche, dans les Bouches-du-Rhône nous ne ferions preuve d'aucune jalousie, d'aucune envie, d'aucun sentiment mesquin, mais bien au contraire nous nous réjouissons de voir dans notre Région s'épanouir un des secteurs indispensables pour l'avenir de l'industrie et pour l'avenir économique de notre pays. Je vous demande donc -et en disant cela je suis certain

d'être l'interprète de tous nos collègues de notre assemblée, quels qu'ils soient - de transmettre à nos collègues des Alpes Maritimes, quels que soient les propos qu'ils aient pu tenir ici ou là - il faut savoir comprendre que parfois, dans le feu de l'action, on s'exprime avec un peu d'excès - notre souhait de bonne entente, de cohabitation dans les meilleures conditions pour que notre Région reste une vaste entité dans laquelle chacun pourra habiter, se développer avec ses caractéristiques propres et les intérêts qui sont propres à son département ou à sa ville.

Je voudrais maintenant, si vous permettez, dire quelques mots à propos de l'application de la loi du 5 juillet 1972. Nous sommes des républicains conséquents ; n'ayant pas voté cette loi, espérant que la Région serait une collectivité territoriale dotée de pouvoirs plus larges que ceux qui lui ont été conférés par la loi du 5 juillet, nous nous inclinons parce que la loi est la loi et que tout démocrate sincère, qu'il soit majoritaire ou minoritaire, se doit d'appliquer une loi lorsqu'elle est votée. M. PEYREFITTE, lorsqu'il est venu à Marseille, a dit que cette loi avait un caractère évolutif. Qu'est-ce à dire ? Dans notre esprit, cela signifie que la Région doit évoluer de plus en plus vers une véritable régionalisation, c'est-à-dire que les membres de l'assemblée régionale doivent être élus au suffrage direct - en ce qui nous concerne nous souhaitons la proportionnelle -, que le bureau de la Région doit en être - excusez-moi, Monsieur le Préfet - l'exécutif et que les ressources financières de la

Région, par des délégations de l'Etat qui répartirait autrement l'ensemble des ressources fiscales qu'il perçoit, doivent permettre à la Région de disposer des ressources indispensables pour son développement. C'est dans ce sens que nous souhaitons que la Région évolue. En attendant, comme je l'ai indiqué, nous considérons que nous devons appliquer la loi.

La loi a d'ailleurs créé une situation nouvelle. La Région, bien que simple établissement public, n'est soumise ni à la tutelle préfectorale ni à la tutelle ministérielle. Dans ce sens la Région a une sorte de supériorité sur les collectivités locales, qui sont pourtant des collectivités territoriales, comme les municipalités et les Conseils généraux, puisque nos délibérations sont soumises à l'approbation préfectorale et parfois à l'approbation ministérielle.

En effet l'article 3 du texte de la loi du 5 juillet est ainsi rédigé : "Le conseil régional, par ses délibérations, le comité économique et social par ses avis et le Préfet de Région par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations concourent à l'administration de la Région." Le mot "concourent" doit être souligné.

L'article 7 précise : "Les délibérations du conseil régional sont exécutoires de plein droit sous réserve de la possibilité pour le Préfet de Région d'en demander dans les quinze jours un nouvel examen."

Enfin, dernier paragraphe de cet article 7 : "Les délibérations contraires à une loi ou un règlement, celles qui portent sur un objet étranger aux attributions définies par la présente loi, sont nulles. La nullité est prononcée par décret en conseil d'Etat."

Cela signifie, mes chers collègues, que nos délibérations sont applicables de plein droit et que, pour en suspendre l'application, le Préfet peut en demander une deuxième lecture ; si, en deuxième lecture, la délibération est confirmée, seul un décret en conseil d'Etat peut annuler la délibération, ce qui signifie que l'exécutif de la Région -je m'excuse de l'expression- est en quelque sorte bicéphale : il est assuré à la fois par l'assemblée elle-même et par le Préfet représentant le pouvoir central. Il y a là une innovation dans le domaine du droit administratif qui nous situe autrement, je le disais tout à l'heure, -et la lecture de ces deux articles le confirme- que les municipalités ou les conseils généraux.

Je voudrais dire à ce propos qu'il arrive, je le sais, que des textes de loi soient tournés quelquefois par des circulaires ministérielles ou même par des décrets. Nous veillerons, en ce qui nous concerne, pour l'application de la loi du 5 juillet, à ce que les décrets ou les arrêtés n'amputent pas la loi telle qu'elle existe. Nous aurions préféré qu'elle aille plus loin, mais naturellement nous n'accepterons aucune amputation. Puisque la procédure devant le conseil d'Etat est prévue, en tout cas la consultation du conseil d'Etat pour les décrets, je tiens

à dire dès aujourd'hui que si nous étions empêchés de délibérer, comme nous pouvons le faire en application de la loi, par une circulaire ou un arrêté qui nous paraîtrait contraire à la loi, je proposerai à l'assemblée d'en saisir le conseil d'État pour annulation.

La Région doit être un moyen de décentraliser, c'est-à-dire de permettre à l'assemblée élue d'étudier un certain nombre de problèmes et de les résoudre. Elle ne doit en aucun cas être un écran entre les collectivités locales et le pouvoir central. En vérité, nous sommes dans une période où les collectivités locales - ceux qui sont présidents de conseils généraux ou maires le savent bien - éprouvent des difficultés notamment au moment de l'établissement et du vote du budget. Nous devons veiller à l'autonomie des collectivités locales ; bien souvent conseillers généraux ou maires, nous devons être très attentifs à la défense des collectivités locales, et nous devons éviter toute forme de ralentissement quel qu'il soit dans le travail qui s'impose aux collectivités locales.

Je voudrais à ce propos dire que nous souhaitons une collaboration harmonieuse avec le comité économique et social. Lorsque tout à l'heure je parlais des Alpes Maritimes, j'aurais pu vous dire que l'élection du président du comité économique et social devant avoir lieu demain, la plupart d'entre nous savent que l'homme qui est candidat à la présidence est un niçois, M. AUGIER, président de la CODER, et qu'il a de fortes chances d'être élu. Si bien que dans cette Région,

il y aura un président parlementaire et -excusez cette tare- marseillais ou en tout cas maire de Marseille, et un président du comité économique et social niçois, ce qui est, je le sais, un titre dont je ne peux pas me parer. L'assemblée régionale va avoir un double rôle : d'abord concevoir et réaliser elle-même un certain nombre de projets et ensuite -ce ne sera pas le moindre- veiller à ce que l'Etat réalise les équipements, les aménagements indispensables au développement équilibré et harmonieux -je reviens volontairement sur cette expression- de la Région. Ce développement équilibré et harmonieux devra bien entendu tenir compte des caractéristiques des départements et des villes. Mais au-delà des caractéristiques propres à chacune de nos cités ou de nos départements, il y a des besoins communs à tous. Et d'abord le plein emploi. Nous désirons, nous souhaitons tous que le moyen nous soit donné de l'assurer, surtout dans cette période où il est menacé. Ensuite l'élévation du niveau de vie et la réalisation d'équipements collectifs. Je n'entre pas ici dans le détail car ce serait trop long.

Enfin, dans un dernier chapitre, je traiterai de la lutte contre la pollution et de l'environnement, deux choses de plus en plus indispensables pour assurer la qualité de la vie. Il faudra que nous évitions de nous substituer à l'Etat qui a ses obligations et ses charges. Ceci par exemple sera valable, comme je le disais tout à l'heure, notamment pour les grandes réalisations d'intérêt national comme celle du Golfe de Fos ou celle de Sophia Antipolis.

Avant de terminer ce propos, je voudrais dire un mot du problème financier. Plusieurs d'entre vous ont émis le souhait que nous ne soyons pas seulement réunis pour élire le bureau, décider d'un règlement provisoire ou établir la liste des commissions, mais aussi pour discuter des problèmes de fond. Peut-être tout à l'heure dans la dernière partie de notre séance, certains demanderont-ils la parole à ce sujet.

Premier problème : problème financier ; c'est celui qui commande tout, qui domine tout. Nous savons dans nos communes et nos départements ce que serait notre économie si nous étions totalement soumis sur le plan financier. Nous le sommes déjà beaucoup trop. Il faut donc que ce problème soit au centre de nos préoccupations. D'autant plus que notre Région est déjà en retard. Quand on regarde le taux des emplois industriels, on s'aperçoit que notre taux est inférieur à la moyenne nationale : il est de 23%, alors que la moyenne nationale est de 28%. Une Région proche de la nôtre, la Région Rhône-Alpes, a un taux de 39%.

En ce qui concerne le chômage, le taux de chômage représente en gros le double de la moyenne nationale, ce qui est évidemment inquiétant.

Deuxième grand problème : celui des équipements collectifs que le VIème Plan a en grande partie sacrifiés. Seules les

télécommunications et les autoroutes ont bénéficié d'un traitement de faveur. Nous nous trouvons en présence d'un phénomène de privatisation qui a accordé des privilèges exorbitants par exemple aux sociétés de financement de téléphone qui sont exemptées de l'impôt sur les sociétés. On croirait, dans certains cas, être revenu à l'époque des privilèges d'avant la révolution de 1789. Les équipements ont pris beaucoup de retard. Quand on regarde le VIème Plan, on voit qu'au bout de quatre ans, 72% seulement ont été réalisés dans le domaine de l'Education nationale, 60% pour la Jeunesse et les Sports, et 50% seulement pour les hopitaux et les équipements sociaux. Là aussi, nous devons être actifs et vigilants et éviter de nous substituer à l'Etat. Déjà avec le Vème et le VIème Plans, plus de 50% de la charge des équipements collectifs ont été imputés aux collectivités locales.

En même temps, nous avons assisté à une diminution du taux des subventions et à la réduction de nos possibilités d'emprunt, à l'élévation du taux de ces emprunts, et à l'augmentation de la part d'autofinancement. Il faudra donc que les Régions, en particulier la nôtre, étudient la possibilité d'emprunter auprès des caisses publiques, et si c'est nécessaire, comme certains l'ont fait, auprès des caisses privées et même à l'étranger. C'est indispensable pour multiplier nos ressources et c'est juste, car vouloir faire supporter à une seule génération ou une demi-génération le poids d'équipements collectifs qui vont profiter à plusieurs générations est un politique à la fois injuste

et inefficace. Vous savez en effet comme moi que lorsque la fiscalité devient trop lourde, l'évasion fiscale est de plus en plus grande et il est alors difficile de faire des réalisations. Nous avons donc, à ce point de vue, à étudier les possibilités de financement dont nous pouvons disposer. Je pense que si tout à l'heure nous avons un échange de vues, vous aurez les uns et les autres l'occasion de parler de ce problème.

Il me faut maintenant conclure, mes chers collègues. Nous avons créé notre Région, nous devons maintenant lui donner vie telle qu'elle existe. Nous devons la développer, mais ce n'est pas suffisant. Dans le projet de règlement provisoire que je vous ai fait distribuer, vous pouvez voir qu'il est prévu une commission pour créer des liaisons inter régionales et des liaisons européennes. Inter régionales, cela va de soi. Le gouvernement lui-même ne parle-t-il pas fréquemment de la "façade méditerranéenne" ? Il est normal que nous établissions des liaisons qui vont de Perpignan jusqu'à Nice, comprennent la vallée du Rhône jusqu'à Lyon, dans le cadre de ce qu'on appelle le Grand Delta, et peut-être même avec d'autres Régions. Sur le plan européen, que vous soyez des Alpes Maritimes, du Var, du Vaucluse, des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence ou des Bouches-du-Rhône, vous savez que nous avons déjà un certain nombre de projets en cours pour établir des liaisons entre le Sud-Est de la France et le Nord de l'Italie. S'il y a des priorités, nous en discuterons. Comme je le disais tout à l'heure, ceux qui sont les plus

nombreux ne chercheront pas à écraser les autres. Nous pensons que ce serait une mauvaise politique. Si c'est une erreur de vouloir fractionner la Région, ce serait une autre erreur de vouloir la dominer car, dans l'un et l'autre cas, cela ne pourrait que nous affaiblir.

Nous avons donc de ce côté un travail important à faire. Peut-être plus tard, quand les choses auront évolué, pourrions-nous envisager de développer ces rapports avec les Régions extra-frontalières à l'exemple de l'Italie, et peut-être un jour serons-nous réunis dans une salle comme celle-là pour étudier la création d'une Région européenne qui comprendrait des départements français et des départements italiens.

Pour conclure, je me tourne vers vous, mes chers Collègues, en vous disant : "Mettons-nous au travail." Je vous ai proposé tout à l'heure de siéger autant qu'il le faudrait pour constituer notre bureau et nos commissions. Faisons-le avec sérieux, sans démagogie locale, avec l'esprit régionaliste, sans nous laisser dominer par les particularismes locaux, en rejetant toute idée d'impérialisme d'un département sur un autre, avec la volonté de servir nos villes, nos départements et notre Région.

(Longs et vifs applaudissements.)

ADOPTION DU REGLEMENT

M. le PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, je vous ai fait distribuer un projet de règlement. Nous avons à établir un règlement définitif. Pour cela, je vous proposerai de créer une commission ad hoc composée à la proportionnelle intégrale. Celle-ci, après avoir établi le projet de règlement, se dissoudrait. Mais en attendant, car il faut que nous puissions travailler, je vous propose un règlement provisoire pour pouvoir élire notre bureau et constituer nos commissions.

Je pense que la meilleure méthode consisterait à nous prononcer immédiatement sur chacun des articles pour pouvoir ensuite élire notre bureau. Je consulte l'assemblée sur cette procédure.

(Cette procédure est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons donc procéder à l'examen du règlement.

M. DELORME.- Je demande la parole.

M. le PRÉSIDENT.- La parole est à M. DELORME.

M. DELORME.- Il y a un préalable pour les deux départements des Alpes. La première ligne, c'est le "chapeau" de votre règlement : "Conseil régional de Provence-Côte d'Azur". Nous avons, dans les Hautes Alpes et les Alpes de Haute Provence, émis le vœu -et je le crois normal- de voir le titre porté : "Conseil régional de Provence, Alpes, Côte d'Azur". C'est une observation que je fais avant même que nous n'allions au fond du règlement.

M. le PRESIDENT.- Vous avez entendu la proposition qui nous est faite concernant la modification du titre.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition.

(Cette proposition est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRESIDENT.- En conséquence, le titre est ainsi modifié.

ARTICLE 1er.

.....

ADOPTÉ.

ELÉCTION DU BUREAU
ET DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

M. le PRESIDENT.- J'ai reçu un certain nombre de candidatures. Comme vice-présidents, les présidents des Conseils généraux des 5 départements ici présents : MM. PHILIBERT, GARCIN, SOLDANI, DIDIER et DELORME. J'ai également les candidatures de MM. ARRECKX; BAREL et LAZZARINO.

Je vous propose, mes chers Collègues, de procéder au vote par scrutin de liste, étant entendu entre nous, que la liste n'est pas une liste bloquée et pourra comporter des ratures ou des omissions, et vous aurez ainsi la possibilité de vous exprimer en toute liberté. Cela nous fera gagner du temps.

Il n'y a pas d'objection à cette procédure de vote?...

M. LOO.- Pourrions-nous connaître les candidatures pour l'ensemble du bureau?

M. le PRESIDENT.- Pour les secrétaires, MM. FABRE, PEZET, MARGAILLAN, CORNILLAC, VILLENEUVE, Mme LE BELLEGOU, MM. MARIN et AUTRAN. Comme questeur, j'ai reçu la candidature de M. LOO.

M. LOO.- Je demande la parole.

M. le PRESIDENT.- La parole est à M. LOO.

M. LOO.- Nos collègues MM. ARRECKX et FABRE voudront bien m'excuser. Nous avons pensé qu'il fallait que les choses soient claires, et c'est la raison pour laquelle je voudrais proposer une question très courte et très simple mais qui a pour nous une très grande valeur : vous considérez-vous comme faisant partie de la majorité gouvernementale?

M. le PRESIDENT.- La parole est à M. ARRECKX.

M. ARRECKX.- Je répondrai très rapidement. Je n'appartiens à aucun parti politique. Je suis élu depuis 22 ans ; j'ai toujours eu dans toutes les élections, personnelles ou de groupe, une liste ou un candidat du gouvernement contre moi ; je m'estime donc centriste, d'opposition.

Une voix.- Acquitté ! (rires)

M. le PRESIDENT.- La parole est à M. FABRE.

M. FABRE.- J'ai été parlementaire ; j'ai voté la motion de censure de 1962, et depuis je n'ai pas dérogé.

M. BERNARD-REYMOND.- Je voudrais simplement signaler que ce ne sont pas seulement les membres du groupe U.D.R. qui ne prendront pas part au vote, mais tous les membres de la majorité ici présents.

M. le PRESIDENT.- Personne ne demande plus la parole ?..

Nous allons voter pour les vice-présidents. Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote ; les urnes circulent)

M. le PRESIDENT.- Voici le résultat du scrutin :

nombre de votants : 67

Ont obtenu : M. PHILIBERT	: 67 voix
M. GARCIN Jean	: 67 "
M. SOLDANI	: 67 "
M. DIDIER	: 67 "
M. BAREL	: 64 "
M. LAZZARINO	: 64 "
M. DELORME	: 67 "
M. ARRECKX	: 65 "

Je déclare élus vice-présidents : MM. ARRECKX, BAREL, DELORME, DIDIER, GARCIN Jean, LAZZARINO, PHILIBERT et SOLDANI, en rappelant qu'il n'y a pas d'ordre hiérarchique et que tous les vice-présidents se trouvent sur un pied d'égalité.

(Applaudissements)

ELECTION DES SECRETAIRES

M. le PRESIDENT.- Nous sommes saisis des candidatures suivantes : MM. FABRE, PEZET, MARGAILLAN, CORNILLAC, VILLENEUVE, Mme BEGUIN-LE BELLEGOU, MM. MARIN et AUTRAN

(Il est procédé au vote ; les urnes circulent.)

M. le PRESIDENT.- Voici le résultat du scrutin :

nombre de votants : 66

bulletin blanc : 1

Ont obtenu : M. FABRE : 63 voix

M. PEZET : 64 "

M. MARGAILLAN : 63 "

M. CORNILLAC	: 64 voix
M. VILLENEUVE	: 63 "
Mme BEGUIN-LE BELLEGOU	: 63 "
M. MARIN	: 63 "
M. AUTRAN	: 63 "

En conséquence, je déclare élus secrétaires du Conseil régional : M. AUTRAN, Mme BEGUIN-LE BELLEGOU, MM. CORNILLAC, FABRE, MARGAILLAN, MARIN, PEZET et VILLENEUVE.

ELECTION DU QUESTEUR

M. le PRESIDENT.- Je suis saisi de la candidature de M. LOO. Il n'y a pas d'autres candidatures ?...

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote ; les urnes circulent.)

M. le PRESIDENT.- Voici le résultat du scrutin :

nombre de votants	: 65
bulletins blancs	: 3

Ont obtenu : M. LOO : 61 voix
M. GUERINI : 1 "

Je déclare M. LOO questeur du Conseil régional.

DESIGNATION DES COMMISSIONS

M. le PRESIDENT.- Je demande à chaque groupe de me faire parvenir la liste des membres qu'il désigne pour siéger dans les commissions.

Je demanderai aux commissions, lorsqu'elles seront constituées, de se réunir dès ce soir car nous devons commencer à travailler, en particulier la commission des finances qui aura à préparer le budget.

Il est souhaitable que tous les membres de notre assemblée, même s'ils n'appartiennent à aucun groupe, fassent partie d'une commission.

Je rappelle que pour les commissions il n'y a pas de vote. Il y aura un vote à l'intérieur de chaque commission pour l'élection de son bureau.

Commission ad hoc.

M. le PRESIDENT.- Nous devons immédiatement désigner les membres qui composeront la commission ad hoc, qui aura pour tâche d'établir notre règlement définitif. Je propose une commission de 12 membres et je vous demande de me faire parvenir les candidatures.

M. Mario BENARD.- Comment procédez-vous pour cette élection ?

M. le PRESIDENT.- Douze membres élus à la proportionnelle intégrale, soit 7 socialistes et radicaux de gauche, 3 du groupe communiste, 1 du groupe centriste et 1 du groupe U.D.R.

.....

M. le PRESIDENT.- Voici les noms des membres composant la commission ad hoc : MM. MASSOT, GEOFFROY, CICCOLINI, PAOLI, PEZET, BENARD, DELORME, CERMOLACCE, PORELLI, POSADO, PUJOL et ZATTARA.

(Chaque groupe fait parvenir au Président le nom des membres désignés pour faire partie des commissions.)

M. le PRESIDENT.- Dans les commissions de 14 membres,
la répartition est la suivante :

- 8 socialistes
- 3 communistes
- 1 centriste
- 2 de la majorité nationale

Dans les commissions de 13 membres :

- 7 socialistes
- 3 communistes
- 1 centriste
- 2 de la majorité nationale

(Dans la 4ème et la 6ème commission, les centristes disposent de 2 places et la majorité nationale d'une place.)

M. le PRESIDENT.- Je propose que les commissions se réunissent et élisent leur bureau dès la suspension de notre séance, à moins que vous ne préfériez revenir après le dîner.

De multiples voix.- Non ! Non !

M. le PRESIDENT.- Je pense que vous préférerez délibérer tout de suite, pour être libres, notamment ceux qui n'habitent pas les Bouches-du-Rhône.

Je voudrais à ce propos indiquer que je proposerai au bureau de permettre à l'assemblée de délibérer à tour de rôle dans chacun des départements pour ne pas obliger toujours les mêmes à se déplacer. Le bureau en discutera et en décidera. Pour le cas où vous auriez des objections à faire, vous voudrez bien le faire savoir aux membres du bureau à moins que vous ne m'écriviez à moi-même pour me le dire.

M. MASSOT.- Je ne veux pas ouvrir un débat à ce sujet ; mais je vous écrirai.

M. le PRESIDENT.- J'attends votre lettre.

Plusieurs voix.- Il y a des réunions de Conseils généraux...

M. le PRESIDENT.- Dans ces conditions, je convoque la commission du règlement ce soir, après les autres commissions, pour constituer son bureau. Cette commission fixera ensuite une date pour sa réunion de travail.

(Assentiment.)

Notre ordre du jour est épuisé.

Je vous remercie, mes chers Collègues, de votre courtoisie et de votre patience.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 heures 25 minutes.)